

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Aulnois-sous-Laon

SEANCE DU 26 AVRIL 2019

Date de la convocation : 12 avril 2019

Date d'affichage : 29 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Denis DUMAY, maire.

Présents : BERTAUX Olivier, COLLIN Olga, COULON Christophe, DE THORE Benoit, DUMAY Denis, FETRO Alexandra, MARCEL Alain, MARCOTTE Eric, ROCOURT Vincent, WITTMANN Jean-François

Représentés : BEZU Sylvie par MARCEL Alain, DELACOUR Caroline par BERTAUX Olivier, PIERRET Jeanine par DUMAY Denis

Absents : JONNEAUX Benoit, LAGNEAU Nadia

Secrétaire : Monsieur MARCEL Alain

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2019_04_21 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+3	13	0	0	0

Monsieur Denis DUMAY, maire, expose que conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de **procéder** par un vote à main levée et nomme, **Alain MARCEL**, secrétaire de séance.

2019_04_22 - ADOPTION DU PROCES VERBAL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+3	13	0	0	0

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 2 Avril 2019 dont chaque conseiller a été destinataire.

- **Approuve, à l'unanimité,** le procès-verbal de la séance du 2 Avril 2019

2019_04_23 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+3	13	0	0	0

Sous la présidence de Monsieur Vincent ROCOURT, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Résultats 2018
Recettes	412 142.34 €	986 288.81 €	1 398 431.15 €
Dépenses	103 983.55 €	922 722.46 €	1 026 706.01 €
Résultats définitifs	308 158.79 €	63 566.35 €	371 725.14€

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide

- **d'APPROUVER, à l'unanimité** les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal tel qu'il vient de vous être présenté ainsi que les documents annexés à la présente délibération.

2019_04_24 - VOTE DU COMPTE GESTION 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+3	13	0	0	0

Sous la présidence de Monsieur Vincent ROCOURT, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit ainsi :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Résultats 2018
Recettes	412 142.34 €	986 288.81 €	1 398 431.15 €
Dépenses	103 983.55 €	922 722.46 €	1 026 706.01 €
Résultats définitifs	309 158.79 €	63 566.35 €	371 725.14€

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide

- **d'APPROUVER, à l'unanimité** les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal tel qu'il vient de vous être présenté ainsi que les documents annexés à la présente délibération.

2019_04_25 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+3	13	0	0	0

L'assemblée délibérante après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux de 2019

- Taxe d'habitation 20.76%
- Taxe foncière (bâti) 18.17 %
- Taxe foncière (non bâti) 24.98 %

2019_04_26 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+3	13	0	0	0

Après étude du groupe de travail des finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : **d' Adopter à l'unanimité** le budget primitif à l'unanimité de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 042 358 €
Recettes : 1 042 358 €

Section d'investissement :

Dépenses : 399 983 €
Recettes : 399 983 €

2019_04_27 - DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT DE LA RUE DE VIVAISE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+3	13	0	0	0

Exposé :

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du CDDL, une subvention pour l'aménagement Rue de Vivaise.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à

1- D'approuver, à l'unanimité, le projet pour un montant de :

TOTAL HT	188 002.50 €
TVA	37 600.50 €
TTC	225 603.00 €

2 -D'approuver le plan de financement suivant

Financiers	Dépenses subventionable HT	Taux souhaité	Montant de la Subvention
Etat-DETR	188 002,50 €	45%	84 601,12 €
DEPARTMENT-CDDL	19 000 €	20 %	3 800,00 €
fds 2017			25 200,00 €
Fonds de concours			37 150,68 €
Total des aides publiques			150 851,80 €
Montant HT à la charge du maître d'ouvrage			37 150,70 €
Total général (coût de l'opération HT			188 002,50 €

3 - De solliciter, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du CDDL, une subvention pour l'aménagement de la rue de Vivaise .

2019_04_28 - REPARATION DU LUMINAIRE EP 257RUE DES FLANDES

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+3	13	0	0	0

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

1/Réparation luminaire EP 257 – rue des flandres

Le coût total des travaux s'élève à **1 026.79 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **1 026.79 € HT**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

1/ D'accepter, à l'unanimité, l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public

2/ S'engage, à l'unanimité, à verser à l'USEDA la contribution demandée.

2019_04_29 - RENOVATION DES 2 MATS BOULES - RUE DU JARDIN FLAMANT
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+3	13	0	0	0

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

1/Réparation luminaire EP 257 – rue des flandres

Le coût total des travaux s'élève à **1 026.79 € HT**

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : **1 026.79 € HT**

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

1/ D'accepter, à l'unanimité, l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public

2/ S'engage, à l'unanimité, à verser à l'USEDA la contribution demandée.

2019_04_20 - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+3	13	0	0	0

Monsieur Denis DUMAY, Maire, expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'ajout d'une question à l'ordre du jour de cette séance.

Il s'agit d'une question dont l'examen ne peut être différé au prochain Conseil Municipal :

- L'élection d'un délégué communautaire titulaire suite à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération avec l'intégration de la commune CESSIERES-SUZY.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter cette question à l'ordre du jour de cette séance.

2019_04_30 - ELECTION DU NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+3	13	0	0	0

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération avec l'intégration de la commune nouvelle CESSIERES-SUZY, la commune dispose d'un siège supplémentaire de conseiller communautaire .

Le nouveau conseiller communautaire est élu au scrutin secret.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, ont obtenu :

Monsieur COULON Christophe : 7 voix

Monsieur ROCOURT Vincent : 6 voix

Monsieur COULON a été élu délégué titulaire

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00 .

Fait à AULNOIS-SOUS-LAON, les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance ,

Le Maire,

Alain MARCEL

Denis DUMAY